

Séance du : 7 décembre 2023

n°61/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 30 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mr Philippe HEDIN est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Valérie GRAFEUILLE ROUDET, Catherine LATCHE, Patricia MALMAISON, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY

Brice ASECIO, Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Philippe GREFFIER, Dominique GUIRAUD, Gilbert HEBRARD, Christian LAGENTE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, John STEIMER

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Philippe HEDIN, Roger PEDRERO

En exercice : 63

Présents : 32

Avaient donné pouvoir :

Serge KONDRYSZYN à Serge BARTHES

Nombre de voix : 33

Excusés :

Evelyne CESSSES, Virginie MIR, Marie-France LOISEL

Gérard LAVIGNE, Laurent HOURQUET, Philippe BARBASTE, Robert BATIGNE.

Objet : Demande de subventions pour le programme tourisme 2024

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015,

Vu la délibération n°26/2015 en date du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire du PETR du Pays Lauragais,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Vu la délibération du Conseil Régional N°CP/2023-02/12.13 en date du 09/02/2023 portant décision de la sélection du GAL des Terroirs du Lauragais,

Monsieur le Président précise que les opérations touristiques portées par le PETR sur 2024 se déclineront notamment autour des axes suivants :

- Axe 1 : Outils de promotion de la destination Lauragais :
 - o Organisation de l'édition 2024 du Canalathlon
 - o Mise à jour et impression des 4 cartes touristiques
 - o Lancement des Carnets gourmands : guide des producteurs locaux du Pays Lauragais
- Axe 2 : Actions en direction des prestataires touristiques :
 - o Actions de communication autour des bistrotts de Pays
 - o Organisation des randos bistrotts
 - o Poursuite du partenariat autour du vin du bistrot
 - o Recherche de nouveaux bistrotts et audit de labélisation-
 - o Paiement de la cotisation auprès de la FNBP
 - o Organisation de l'eductour et de la bourse d'échange du Pays Lauragais
- Axe 3 : Valorisation du patrimoine autour des moulins du Lauragais :
 - o Recherches documentaires : partenariat avec les sociétés d'histoire et prestations extérieures
 - o Création d'une charte de réseau
 - o Création d'une charte graphique
 - o Reportage photo

Il est entendu que ce programme nécessite la mobilisation d'une ingénierie correspondante.

Le plan de financement indicatif associé, travaillé par la commission Tourisme, s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles	TTC 2024	Recettes prévisionnelles	
Outils de Promotion destination Lauragais	29 700	Subv. Affectées au canalathlon	
Canalathlon	21 500	Région (FRI)	5000
Support de com (Cartes touristiques)	8 000	CD31	2 000
Inauguration des carnets gourmands	200	CC	1000
Actions en direction des prestataires	4 800	CD11	2000
FNBP cotisation	800	Sous total canalathlon	10000
Audit Maisonobe	1000		
Actions "réseau bistrot de Pays" (communication/formation/rando bistrot/ inauguration vin)	3000		
Actions du réseau des moulins	5 000	LEADER	35 223
Reportage photo	5 000		
Prestations extérieur			
Charte graphique			
Ingénierie Tourisme	30 660	Autofinancement PETR	24 937
Animation + communication Tourisme	26 000		
Stagiaire canalathlon	4000		
Frais de déplacement	660		
Total budget indicatif 2024	70 160	Total recettes	70 160

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) – **APPROUVE** le plan d'actions prévisionnelles 2024 tel que présenté,
- 2°) – **APPROUVE** le plan de financement estimatif de ce programme d'actions,
- 3°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération,
- 4°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute demande de subventions afférentes à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 7 décembre 2023

Le Président,



Gilbert HEBRARD

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.36.34

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20231207-61_2023-DE